

et autres propos du même genre, que rapporte la transcription officielle de l'émission, s'en prennent aux délibérations de la Chambre, portent atteinte à la conduite et à l'honneur des députés et de ce fait enfreignent les privilèges des députés et de la Chambre elle-même, et que la Chambre devrait prendre à cet égard les mesures permises conformément aux pratiques et aux usages établis pour la protection de ces privilèges.

(Applaudissements)

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que vous examinerez cette question et il n'est pas nécessaire de consacrer beaucoup de temps à la déclaration...

**L'hon. M. Starr:** La motion n'a pas été mise aux voix.

● (2.50 p.m.)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député d'Ontario demande que je mette la motion aux voix. Je mettrai la motion aux voix seulement si je décide que, de prime abord, il peut y avoir eu abus de privilège.

C'est ainsi qu'il faut envisager la question. Avant de le faire, je suis sûr que les députés conviendront qu'il est toujours admis par le Règlement de donner à un député qui fait l'objet de critiques l'occasion de s'expliquer.

**Le très hon. M. Pearson:** J'étais sur le point de dire, monsieur l'Orateur, que vous souhaiteriez sans doute prendre cette question en considération. Le député de Kamloops (M. Fulton) soutient que nous n'avons aucun droit de poursuivre les travaux de la Chambre, parce que d'après son parti, la Chambre n'est pas en session. (Applaudissements)

**L'hon. M. Starr:** Aucun droit de poursuivre les travaux du gouvernement.

**Le très hon. M. Pearson:** Il est pourtant parvenu à prononcer un petit discours devant la Chambre, non point sur la question de la réforme de la constitution, ce qui avait été suggéré comme une chose souhaitable, mais sur une émission télévisée qui a été faite en dehors de la Chambre, au cours de laquelle j'ai prononcé les mots qui vont suivre et que je citerai textuellement. Le député n'a pas cité la première partie de ce paragraphe, qui figure à la page 14 de la transcription et se lit comme il suit:

Je reçois un grand nombre de messages me disant: Laissez-vous ces gens vous manœuvrer de manière que leur tromperie...?

(Applaudissements)

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Le très hon. M. Pearson:** Ces personnes, en me disant que nous ne devrions pas nous laisser manœuvrer par une telle tromperie, pensaient peut-être à une déclaration faite par un député conservateur, le député de Cumberland (M. Coates), qui aurait dit, selon le *Journal d'Ottawa*, source sûre s'il en est—et ces propos étaient reproduits du *Mail Star* d'Halifax—que «C'était un complot tramé par l'opposition conservatrice et qui s'est terminé par la défaite du gouvernement». (Applaudissements)

Monsieur l'Orateur, c'est à vous qu'il appartient de décider si le terme «tromperie» constitue ou non un abus des privilèges de la Chambre, même si je l'ai utilisé dans une citation. Pendant que vous en venez à une décision, je vous reporte à la page 6901 du *hansard* du 20 février. On y voit que, une motion d'ajournement ayant été présentée, M. Ricard a déclaré: «C'est un sale tour des libéraux». (Applaudissements)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Robert C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre m'a impliqué directement dans cette affaire et que j'ai sous les yeux le *Journal d'Ottawa*, je tiens à dire tout d'abord que je n'ai pas lu cet article dans le *Mail Star* d'Halifax, mais que j'ai lu un article semblable dans le *Chronicle Herald* d'Halifax, qui ne me fait pas dire qu'il s'agissait d'une conspiration organisée.

C'était là l'opinion du correspondant qui a rédigé l'article.

**Le très hon. M. Pearson:** La chose était fortuite.

**M. Coates:** Si le très honorable représentant le veut bien, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. Je voudrais aussi, si l'article du *Mail Star* d'Halifax prétend effectivement que j'ai parlé de complot organisé, affirmer que cet article est inexact. J'estime, monsieur l'Orateur, que je devrais pouvoir expliquer les circonstances se rattachant à cette allégation. Les voici: Lundi après-midi, le parti conservateur, sinon le parti libéral, s'est rendu parfaitement compte que le gouvernement pourrait être défait. Le gouvernement de fait a tenu un vote en comité sur l'article 5 et bien que cet article n'ait pas été rejeté, il a été adopté par seulement 65 voix contre 62.

**Des voix:** Règlement.

**M. Coates:** Il n'est que juste de me permettre de continuer, car le premier ministre (M. Pearson) m'a accusé personnellement d'avoir